

La veille municipale

Mercredi 22 janvier 2014
volume 17, numéro 4
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux
modifiés

Gazette officielle du
Québec, Partie 2, fascicule
n° 4 du 22 janvier 2014

Gazette officielle du
Québec, Partie 1, fascicule
n° 3 du 18 janvier 2014



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur le comité de la formation des arpenteurs-géomètres, RLRQ, c.

A-23, r. 5, aa. 2, 3, 11.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 1.

Règlement sur le comité de la formation des évaluateurs agréés, RLRQ, c. C-26, r. 125, aa. 2, 3, 11.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 1.

Règlement sur le comité de la formation des urbanistes, RLRQ, c. C-26, r. 304, aa. 2, 3, 11.

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, L.Q. 2013, c. 28, a. 204, par. 1.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 4 du 22 janvier 2014

AVIS

Réserve naturelle du Boisé-des-Blouin — Reconnaissance.

Avis, (2014) 146 G.O. 2, 255.

Réserve naturelle du Marais-de-Katevale — Reconnaissance.

Avis, (2014) 146 G.O. 2, 255.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 3 du 18 janvier 2014

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

MRC du Haut-Richelieu (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 51.

Municipalité d'Aston-Jonction (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 51.

Municipalité de Baie-du-Febvre (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 51.

Municipalité de Saint-Célestin (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 51.

Municipalité de Saint-Wenceslas (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 51.

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 52.

Municipalité de Sainte-Eulalie (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 52.

Municipalité de Sainte-Monique (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 52.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

MINISTÈRES, AVIS
CONCERNANT LES...

RESSOURCES NATURELLES

Programme de réforme cadastrale
*(Interdiction d'aliénation d'un droit de
propriété dans la circonscription
foncière de Shawinigan).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 100.